

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU
7 FEVRIER 2019**

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-neuf le jeudi sept février à dix-sept heures trente, le bureau communautaire de Limoges Métropole - Communauté urbaine, légalement convoqué le 01 février 2019 par le Président, s'est réuni au siège de Limoges Métropole - Communauté urbaine, 19 rue Bernard Palissy, salle du bureau à Limoges, sous la présidence de Bruno GENEST, Vice-Président, pour le président empêché.

Etaient présents :

M. Bruno GENEST, M. Gilles BEGOUT, Mme Isabelle BRIQUET, M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Jacques MIGOZZI, M. Pascal ROBERT, M. Vincent LEONIE, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Rémy VIROULAUD, Mme Yvette AUBISSE, M. Jacques ROUX, M. Bernard THALAMY, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Michel DAVID, Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT (à partir de la délibération «Vélodrome communautaire – Adoption de la grille tarifaire») M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe REILHAC, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, Mme Julie LENFANT, Mme Nadine RIVET

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT

M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à M. Alain DELHOUME

M. Guillaume GUERIN donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD

Absents :

M. Gérard VANDENBROUCKE, M. Jean-Paul DURET, M. Claude COMPAIN, M. Jean-Louis NOUHAUD, Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT (jusqu'à la délibération « Avenant à la convention de programmation et de suivi des déploiements des réseaux FTTH »).

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 février 2019

Garanties d'emprunt pour le logement social sur le territoire de la commune de Couzeix

Pour le financement d'opérations concernant le logement social réalisées sur la commune de Couzeix, les garanties d'emprunts accordées aux organismes de logements sociaux étaient portées précédemment par la Communauté de Communes Aurence Glane Développement (AGD) à hauteur de 100 %.

Conformément à la délibération du conseil communautaire du 30 juin 2017, ces garanties pourraient être réparties entre Limoges Métropole et la Commune de Couzeix.

Ainsi la garantie de Limoges Métropole pourrait être accordée pour le remboursement de prêts contractés par deux bailleurs sociaux destinés à financer :

- pour Dom' Aulim :
 - l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 4 logements Villefélix – Bleu de Ciel – Tranche 1 à Couzeix, pour deux prêts d'un montant total initial de 499 401 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts,
 - l'acquisition en VEFA de 7 logements Villefélix – Bleu de Ciel – Tranche 2 à Couzeix, pour cinq prêts d'un montant total initial de 894 875 € contractés auprès de la Caisse des Dépôts,
 - la construction de 28 logements dont 10 adaptés à Couzeix ; pour deux prêts d'un montant total initial de 2 744 233 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts,
 - la construction de 8 logements à Couzeix ; pour un prêt d'un montant initial de 45 147 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts,
- pour l'ODHAC :
 - l'acquisition en VEFA de 48 logements, - Bleu de Ciel – Villefélix 2 à Couzeix pour trois prêts d'un montant total initial de 5 332 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts,
 - la construction de 5 logements « Puy Mary » à Couzeix pour deux prêts d'un montant total initial de 500 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts,

A l'instar de la commune de Couzeix, Limoges Métropole pourrait également accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement de ces prêts.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 février 2019

Garanties d'emprunt pour le logement social

Deux bailleurs sociaux ont sollicité la garantie de Limoges Métropole pour le remboursement de prêts destinés à financer :

- pour Dom'Aulim
 - la construction de 12 logements Opération « La Bastide -2 rue Robert Schumann » à Limoges ; pour un prêt de 1 033 320 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts,
- pour Limoges Habitat
 - la réhabilitation de 320 logements à Limoges, Opération « Le Sablard » à Limoges et de 48 logements Opération « Le Château » à Panazol pour un prêt de 1 856 000 € contractés auprès de la Caisse des Dépôts,
 - la construction de 15 logements Opération « Résidence Jean Ferrat » à Panazol ; pour un prêt de 427 060 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts,

A l'instar des communes, Limoges Métropole pourrait également accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement de ces prêts.

La garantie de la communauté urbaine a également été sollicitée par la chargée des finances et des achats de l'Etablissement Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Résidence Puy Martin au Palais-sur-Vienne, pour le remboursement de prêts destinés à :

- la construction de 140 logements et 140 places /lits au Palais-sur-Vienne pour deux prêts d'un montant total de 13 207 000 € contractés auprès de la Caisse des Dépôts.

Ici, la garantie accordée serait à hauteur de 50 % à l'instar du Département de la Haute-Vienne pour le prêt n°91558 (PLS) et à 25 % pour le prêt n° 91560 (prêt phare).

De plus, le bureau communautaire est appelé à délibérer suite au réaménagement de trois lignes de prêts initialement garanties par Limoges Métropole qui concernent SCALIS pour un montant total de 32 414 184,92 € et de deux lignes de prêts qui concernent Le Nouveau Logis pour un montant total de 872 955,69 €.

Le montant total garanti pour le logement social par la communauté urbaine s'établirait alors à hauteur de 77 M €.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 février 2019

Soutien aux actions de France Active Limousin en faveur de la création d'entreprises sur le territoire de Limoges Métropole

Dans le cadre de sa compétence relative au développement économique Limoges Métropole soutient financièrement les actions de Limousin Actif qui est devenue France Active Limousin au 1^{er} janvier 2019.

Ainsi, le bureau communautaire autorise le Président à signer l'avenant à la convention conclue entre France Active Limousin et Limoges Métropole qui acte la nouvelle cible prioritaire d'intervention contractuelle et le changement de dénomination sociale de cette structure.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 février 2019

Accord-cadre afférent à la réalisation de prestations d'insertion sociale et professionnelle -
Débroussaillage de chemins - Lancement de la procédure en Marché A Procédure Adaptée

Le marché de Limoges Métropole conclu sous la forme d'un marché d'insertion sociale et professionnelle, pour viabiliser et entretenir des chemins communaux sur plusieurs communes de la communauté urbaine arrivant à échéance le 10 février 2019, le bureau communautaire autorise le lancement d'une nouvelle procédure adaptée sur les mêmes bases avec prestation d'appui de débroussaillage des chemins.

Ce marché serait conclu sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire pour une durée d'un an reconductible 3 fois un an et sur la base d'une estimation globale de 60 000 euros HT sur la durée totale du marché.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 février 2019

Convention de partenariat entre Limoges Métropole et l'association "Dessine-moi un logement" pour des actions de promotion et de soutien de l'habitat participatif

Le bureau communautaire approuve le versement d'une subvention de 3 800 € à l'association « Dessine-moi un logement », pour la mise en place d'actions de promotion et de soutien de l'habitat participatif et autorise le Président à signer la convention afférente.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 février 2019

Avenant n°2 à la convention de partenariat conclue entre Limoges Métropole et la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Le bureau communautaire autorise le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de financement avec la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 afin de reconduire la subvention de fonctionnement à hauteur de 270 195 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 février 2019

Renouvellement conventions d'objectifs et de partenariat pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics

Le bureau communautaire approuve la reconduction des partenariats entre la commune d'Aureil, la commune de Feytiat, la commune d'Isle et Limoges Métropole pour tout projet nécessitant la mise en œuvre de la clause sociale et autorise le Président à signer les nouvelles conventions de partenariat avec ces communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 février 2019

Constitution d'un droit de passage et d'aqueduc et d'un droit d'occupation temporaire -
Commune de Verneuil-sur-Vienne - Puy de Mallet - Propriété de l'indivision FRUGIER

Dans le cadre de la création d'un réseau d'assainissement et d'une station d'épuration au village de Greignac, commune de Verneuil-sur-Vienne, il est nécessaire d'implanter une canalisation d'eaux usées qui traversera une parcelle de terrain en domaine privé.

Le bureau communautaire autorise la constitution moyennant une indemnité de huit cents euros (800 €), d'un droit de passage et d'aqueduc d'une surface de 347 m² environ et d'un droit d'occupation temporaire d'une surface de 1 150 m² environ, sur partie d'une parcelle de terrain située à Verneuil-sur-Vienne « Puy de Mallet », appartenant aux conjoints FRUGIER.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 février 2019

Avenant à la convention de programmation et de suivi des déploiements des réseaux FTTH

Suite aux nouvelles conditions de la négociation entre l'Etat et l'Opérateur de Réseau Conventionné Orange, le bureau communautaire autorise le Président à signer l'avenant à la convention de programmation et de suivi des déploiements de réseaux « Fiber To The Home » (FTTH) à intervenir avec ces deux partenaires précisant notamment les conditions du déploiement de ce type de réseaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 février 2019

Vélodrome communautaire -Adoption de la grille tarifaire

Dans la perspective d'une ouverture du vélodrome à tout type de public, le bureau communautaire approuve la mise en place d'une grille.

ADOpte A L'UNANIMITE